



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 7 février 2023**

<b>Date de convocation :</b> 01/02/2023 <b>Date d'affichage :</b> 01/02/2023 <b>Nombre de membres :</b> 21 <b>Nombre de présents ou représentés :</b> 14 <b>Nombre de votants :</b> 14 <b>Absents / Excusés :</b> 7	<b>Objet :</b> Affectation des résultats 2022	<b>Délibération n° 2023-5</b> <b>Résultat du vote</b> 14 pour 0 contre 0 abstention
--	---	---

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 7 février à 17h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

**Présents :**

M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN, Mme Véronique RIVRON, M. Olivier SASSO, M. Christophe POT, M. Didier REVEAU, M. Jean-Yves LECOQ,

**Procurations :**

M. Jean Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Frédéric BEUCHEF donne pouvoir à M. Olivier SASSO  
Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ  
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Didier REVEAU  
M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN  
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Christophe POT

**Excusés :**

M. Régis VALIENNE, Mme Isabelle LEROY, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. François EDMOND

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## **5. AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

### **Le Comité syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **REPORTE** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 408 616,30 € ;
- **REPORTE** le solde d'exécution cumulé d'investissement pour un montant de 1 117 023,49 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- **REPORTE** pour un montant de 2 419 482,44 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 8 février 2023

Le Président



Dominique LE MÈNER